

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-3

ANIMATION DE LA DEMARCHE COLLECTIVE INTER-PARCS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU BENEFICE DES BONNES PRATIQUES DANS LES SPORTS DE NATURE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Date de la convocation
17/01/24

Le 23 janvier 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoufiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P. MOUNAUD	x		
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise		M. PLAZANET	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline			X		
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S. SAVIGNAC	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable Evaluation et Animation territoriale)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



Code projet : 5300

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2023-2026

Fiche action n°2.9 : réseaux et filières – mise en œuvre de projets touristiques structurants

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'engagement fort du PNR de Millevaches dans le développement du tourisme et des activités sportives de pleine nature (Rando-Millevaches, salons spécialisés, soutien au Bureau des accompagnateurs en montagne, développement du bivouac...)

- la nécessité de poursuivre le travail engagé en inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine depuis 2018 aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine

- le soutien financier et technique de la Région (service des sports) qui fait des PNR le laboratoire du développement durable dans les sports de nature

Contexte :

Fin 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité initier une démarche collective, pilotée par le service des sports, pour accompagner le réseau des PNR au bénéfice d'un développement intégré des sports de nature dans ces espaces naturels avec des démarches de laboratoire partagées.

Cette volonté a initié une démarche de progrès pour ces territoires dans leurs actions dédiées aux sports de nature, sous l'angle de la préservation des milieux naturels, de l'équilibre social de ces territoires ruraux et celui de leur développement éco-touristique.

La démarche co-construite, pragmatique, prévoyait d'être enrichie sur la durée. Ainsi, la Région s'est-elle dotée de moyens pour accompagner la mission initiale visant à réaliser un diagnostic et à formuler un plan d'actions pouvant être soutenu grâce aux compétences de la Région, soit dans le cadre de ses futurs règlements d'interventions et/ou d'appels à projets à destination des territoires de Parcs.

Le rapport de cette mission initiale menée en 2019 a fourni :

- un diagnostic recueillant des données par Parc (socio-professionnels, équipements et événements),
- une cartographie numérique dynamique de ces données dans chacun des Parcs,
- une liste d'enjeux forts au regard des pratiques et de leur essor dans les milieux naturels des Parcs,
- une série de préconisations par cibles pour structurer les sports de nature et dégager les plus-values dans le réseau des Parcs, tant pour les pratiques permanentes (fédérales) que touristiques (domaines de la régulation des usages, valorisation des bonnes pratiques, de la mise en réseau des acteurs, expérimentation au regard des évolutions sociales des territoires...).

Cette mission a fait l'objet d'un suivi en Comité technique par les 3 directions de la Région (Sport, Environnement et Tourisme) et les directions des 5 PNR. Les données recueillies et les préconisations ont été présentées devant les élus des PNR, la Région et des acteurs socioprofessionnels en septembre 2019 à Pissos (40) dans le PNR Landes de Gascogne et spécifiquement en janvier 2020 devant les Ligues régionales de sports de nature à Cussac (24) dans le PNR du Périgord-Limousin, en présence des référents des PNR.

L'engagement de la mise en œuvre du plan d'actions annuel a été soutenu par la Région auprès du PNR Périgord Limousin en 2021 pour coordonner des points réguliers et favoriser le suivi des projets communs à deux ou plusieurs Parcs, selon les configurations des actions et leurs thématiques, puis auprès du PNR des Landes de Gascogne en 2022 pour intensifier et déployer les actions collectives retenues.

C'est dans ce contexte que des coopérations inter-Parcs ont émergé et que les premières actions ont pu être enclenchées en 2020 et 2021 :

- Mise en place d'éco-compteurs pour mesurer la fréquentation dans les milieux naturels à enjeux,
- Conception d'une malle « événements » destinée aux organisateurs d'événementiels sports de nature,
- Élaboration de conventions de coopération entre comités régionaux de sports de nature, Région et PNR,
- Énumération des données numériques à intégrer sur une carte dynamique (Base de données des Systèmes d'information Graphiques à partager).

En 2023, l'objectif a été de soutenir fortement la « mission opérationnelle laboratoire » dans le cadre de cette démarche partenariale au bénéfice des pratiques raisonnées des sports de nature dans les espaces naturels reconnus en réponse à deux enjeux : la compatibilité entre une demande sociétale d'accès à la nature amplifiée et le respect des sensibilités des sites de pratiques et également de l'adaptation des pratiques aux enjeux du réchauffement climatique. :

Concrètement, les actions ont concerné :

- La formalisation et la signature de conventions tripartites pluriannuelles avec le mouvement sportif représenté par une dizaine de ligues et comité régionaux ;
- La réalisation du dispositif complet « J'adopte la Parc Attitude ! » composé de la Malle Evènement (une boîte à outils technique), d'un dispositif d'information-sensibilisation (vidéos, banderoles) et d'une Charte d'engagements ;
- L'organisation d'une manifestation régionale sur les sports de nature organisée à Eymoutiers en septembre 2023 composée d'une table-ronde autour du changement climatique et de l'inauguration officielle du dispositif « J'adopte la Parc Attitude ! ».

Description du projet :

Après l'engagement initial du PNR Périgord-Limousin en 2021 puis celui du PNR des Landes de Gascogne en 2022 et 2023, le PNR de Millevaches en Limousin est proposé par la Région Nouvelle Aquitaine pour poursuivre en 2024 la mission de coordination inter-Parcs sur les sports de nature. Ce portage est soutenu par les autres PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Le but est de continuer à renforcer les actions collectives et à créer de la synergie entre les Parcs par cibles de pratiquants et par thématique(s). Les travaux envisagés feront donc l'objet de coopérations rapprochées entre le chef de file de la mission (Gilles Despeyroux du PNR ML) et le référent sports de nature au sein du service des Sports, ainsi que de rencontres régulières des agents des 5 PNR, des directeurs de Parcs avec la Région via son service des Sports, en présence des représentants des services Environnement et Tourisme.

Les conditions opérationnelles et administratives de la mission seraient les suivantes :

Échéancier, mode opératoire et moyens affectés à la mission :

Lancement de la démarche : 1er janvier 2024 - Délais d'exécution : 12 mois

Mission subventionnée par la Région vers le PNR de Millevaches en Limousin, chef de file

Plan d'actions 2024

Il sera constitué des phases/étapes suivantes :

- Calages méthodologiques et planification des réalisations, action par action ;
- Prises de contact avec les PNR, formalisation et animations des actions collectives ;
- Point régulier avec le référent sport de nature du service des sports de la Région
- Rencontres sur site (équipe des Parcs, visite des sites, rencontres d'acteurs,)
- Un ou deux temps annuels de regroupement du réseau inter-Parcs ;
- Un à deux points d'étape d'information des directeurs de PNR (1 / semestre)

La restitution des actions en fin de mission devra permettre d'identifier les clés de transfert utilisables par d'autres espaces sensibles dans les territoires néo-aquitains.

En 2024, il s'agit en particulier de mettre en œuvre :

- de l'accompagnement des manifestations sur des sites à enjeux dans les Parcs,
- de la formation fédérale
- de l'évènementiel, de dimension régionale
- de l'accompagnement des socio-professionnels des sports de nature dans les Parcs (secteurs privés et des collectivités territoriales)
- de diffuser les conventions signées avec les Ligues vers leurs comités départementaux respectifs concernés par les PNR (à savoir le 33, 40, 79, 17, 87, 24, 23, 19), qui sont les principaux interlocuteurs sur les territoires,
- de poursuivre la dynamique dont la ligue d'athlétisme s'est emparée pour 2024 et 2025 dans les domaines :
 - o du sport santé,
 - o de l'intégration de contenus dans les formations régionales pour ses publics cibles (entraîneurs, éducateurs sportifs), avec un portage envisagé de cette démarche au plan national,
 - o de l'évènementiel en déportant ses manifestations de marche nordique pour une étape dans chacun des 5 PNR pour proposer, dès 2024, le 1er challenge Parcs avec un final possible au Lac de Vassivière.

Livrables :

Le compte-rendu de la mission comprendra les actions réalisées et leur bilan, ainsi que les contenus éventuels des restitutions des productions collectives. Ils sont rendus en version sur papier et informatique lisibles et modifiables par les logiciels d'usage courant. La transmission des fichiers se fait sous différents formes (courriel, transfert numérique fichiers volumineux, éventuellement CD-Rom).

Moyens affectés à la mission :

La mise en œuvre du plan d'actions 2024 mobilisera le PNR de Millevaches en Limousin pour l'équivalent d'environ 52 jours de travail (1 jour / semaine).

Budget affecté à la mission :

Le budget de la mission comprendra les dépenses d'animation (coordination) visant à la mise en œuvre du plan d'actions « inter-Parcs », il est estimé à 12500 euros annuels (11500 € de frais salariaux + 1000 € de frais directs).

Plan de financement :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Items	Montants	Financeurs	%	Montants
Salaires	11 500 €	Région NA	80%	10 000 €
Frais directs (déplacements, repas, hébergements)	1 000 €	PNR ML	20%	2 500 €
Total	12 500 €		80%	12 500 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la proposition de coordonner la mission inter-Parcs sports de nature pour l'année 2024 ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;

- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la proposition de coordonner la mission inter-Parcs sports de nature pour l'année 2024 ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;

- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	3		
Départemental = 6	2	1	2	2		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	14		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 01.02.24 Et qu'elle a été affichée le 01.02.24



REÇU LE
01 FEV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)